

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 novembre 2010

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Yannick Hubert, Directeur adjoint du Département des moyens techniques de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;

Représentants du Personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, Magasinier principal des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, conservateur en chef des bibliothèques au CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances ;
- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Jean-Pierre Brest, Chef de la Division du patrimoine et des constructions universitaires, Rectorat de Paris ;
- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des Langues Orientales ;
- Madame Marie-France Dumoulin, représentait Madame Valérie Tesnière Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études au CTLES ;

Excusés

- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne-Paris 1 ;
- Monsieur Axel Kahn, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Georges Molinié, Président de l'Université de la Sorbonne – Paris 4, pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Bernard Pellat, Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5;
- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université de Paris Sorbonne - Paris 4 ;
- Monsieur Pierre Civil, Professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie ;

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance du conseil d'administration à 14 heures 30.

En préambule, Monsieur Benoît Lecoq expose les raisons qui le conduisent à présider cette séance du Conseil d'administration du CTLes. En effet, étant donné que M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, et président en titre du CA, a pris sa retraite, Monsieur Patrick Hetzel a désigné, conformément à l'article 7 du décret n° 2010-1035, Monsieur Lecoq en qualité de président du Conseil d'administration à titre intérimaire.

Monsieur Lecoq rappelle que le mandat des personnalités nommées par la ministre, et parmi lesquelles est élu le président du conseil d'administration, expire début mars 2011. En conséquence le prochain CA du CTLes donnera lieu, conformément aux textes en vigueur, à l'élection d'un nouveau président.

Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue à Monsieur Mathieu Boucheron, représentant Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil, ainsi qu'à Madame Bernadette Patte, Directrice adjointe du CTLes, qui tous deux assistent au conseil pour la première fois.

Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

Monsieur Lecoq propose que l'on inverse l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, en abordant en premier lieu le point relatif à l'extension du CTLes, afin de permettre à Monsieur Brest de pouvoir rejoindre une autre réunion.

1. Point sur l'extension du CTLes

Monsieur Baraggioli est invité à prendre la parole sur l'avancement de l'étude de programmation. Il rappelle que le Comité technique s'est réuni à quatre reprises depuis le début de l'année 2010 et que la prochaine réunion qui est prévue pour le 14 décembre sera celle du Comité de pilotage dont il rappelle la composition :

- Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de la DGESIP ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la BnF, représenté par M. Yannick Hubert Directeur adjoint du département des Moyens Techniques ;
- Monsieur le Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques ;
- Monsieur le Président du Conseil d'administration du CTLes ;
- Monsieur le Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Monsieur le Directeur du CTLes.

Il rappelle par ailleurs que trois options relatives à la capacité de stockage sont actuellement à l'étude, elles concernent respectivement des accroissements de 36 kilomètres linéaires, 72 kilomètres linéaires et 108 kilomètres linéaires.

Monsieur Lecoq, souligne que la première option de 36 kilomètres linéaires est difficilement envisageable. En effet, si cette option devait être retenue le CTLes connaîtrait très rapidement une nouvelle situation de saturation.

Monsieur Brest intervient en rappelant que cette option présente l'avantage d'être financée dans son intégralité.

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 14 décembre, l'ensemble de ces hypothèses sera présentée par le programmiste, ainsi que les cinq options de stockage envisageables en termes d'équipement des magasins :

- stockage en magasin traditionnel ;
- stockage dense sur simple hauteur ;
- stockage dense sur double hauteur ;
- stockage industriel ;
- stockage industriel automatisé.

Monsieur Brest insiste sur la nécessité de pouvoir arbitrer rapidement sur le choix du type d'équipement pour les magasins afin que le programmiste puisse achever son pré-programme et aborder la programmation.

Monsieur Baraggioli rappelle qu'il a communiqué, il y a une semaine, au programmiste ainsi qu'au Ministère et au Rectorat de Paris, un document prospectif sur la montée en charge des activités du centre en lien avec son extension et la montée en charge de ses activités, en particulier en ce qui concerne le prêt des documents. Ce document qui devrait nourrir la réflexion du programmiste sera présenté prochainement aux personnels du CTLes afin qu'ils puissent y apporter leurs contributions.

Monsieur Brest souhaiterait que l'on puisse arrêter courant février l'expression des besoins à satisfaire afin que le programmiste puisse travailler sur les solutions adaptées à ces besoins.

Monsieur Marian rappelle que les contraintes sont très fortes en termes de calendrier car les besoins des bibliothèques sont réels et que le CTLes doit pouvoir poursuivre son activité en ce qui concerne le stockage des documents.

Monsieur Baraggioli rappelle que le départ des collections de la BULAC permettra de lancer un nouveau marché biennal à partir de septembre 2011 et de répondre ainsi aux besoins de ses partenaires en attendant la mise en service de l'extension du CTLes.

Monsieur Lecoq propose de reprendre le cours normal de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 mai 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 mai 2010 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du bilan 2010 et des orientations pour l'année 2011

Dans un contexte de quasi saturation de ses espaces de stockage, le CTLes a pu d'une part mener à son terme le marché de transferts lancé en mars 2008, et d'autre part, signer un nouveau marché d'une durée de 13 mois en mai 2010.

Le directeur de l'établissement propose de présenter une synthèse en trois parties du document qui a été remis aux membres du Conseil d'administration.

La première partie portera sur les caractéristiques des versements réalisés entre janvier et octobre 2010. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse des communications des collections. En effet celles-ci sont caractérisées par une augmentation des demandes qui émanent essentiellement des bibliothèques versantes. Cette augmentation tient sans aucun doute à la mise en place en janvier 2010 d'une navette de prêt journalière du lundi au jeudi.

Enfin, la troisième et dernière partie présentera le bilan de cette prestation de service au terme de 9 mois d'activité.

Tout au long de ces trois parties, l'accent sera porté sur les principales orientations qui seront prises en 2011.

Comme il est désormais de coutume, au terme de chacune des parties exposées, Monsieur Baraggioli marquera une pause afin de permettre aux membres du Conseil d'intervenir sur les points abordés.

3.1 Les caractéristiques des versements réalisés de janvier à octobre 2010

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, le CTLes a reçu dans le cadre des transferts hebdomadaires plus de 2 kilomètres linéaires de collections en dépôt et en cession (1 kilomètre linéaire de janvier à février au titre du marché signé en mars 2008 et 1 kilomètre linéaire de juin à octobre).

Les dépôts représentent 90% des versements et sont quasiment constitués de fascicules de périodiques.

Pour l'année prochaine, de janvier à mai 2011, l'établissement devrait recevoir 1,5 kilomètres de collections dont 900 mètres linéaires au titre de la cession.

Les versements les plus importants intervenus au cours de l'année 2010 concernent les collections de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC). En 2010, cet établissement a fait parvenir au CTLes plus d'un kilomètre linéaire de collections dont le retour est prévu courant juin 2011.

Dans le courant de l'année 2011, c'est près de 9 kilomètres de collections qui devraient rejoindre la BULAC, libérant de ce fait l'espace nécessaire au CTLes pour pouvoir lancer un nouveau marché de transferts dès septembre 2011. La préparation de ce nouveau marché, dont la durée sera de deux ans, représente l'un des objectifs majeurs pour l'établissement en 2011.

En considérant la répartition des collections entre les différents statuts de stockage et qui représentent 38% des collections conservées au CTLes, mais surtout au vu de l'importance des dépôts réalisés dans le courant de l'année, Monsieur Marian s'interroge sur l'absence de cessions de la part de certains établissements dont la Bibliothèque de Paris-Est – Marne-la-Vallée, la Bibliothèque Mazarine et la Bibliothèque du CNRS.

Monsieur Baraggioli précise qu'il s'agit là de trois cas de figure distincts. En ce qui concerne la Bibliothèque de Paris Est – Marne-la-Vallée, il s'agit d'un dépôt à titre

provisoire puisque les collections seront reprises par la bibliothèque en novembre 2011. Ces collections auraient pu être déposées au titre du stockage provisoire, mais l'établissement a souhaité qu'elles puissent être communiquées.

En ce qui concerne les dépôts de la Bibliothèque Mazarine, Monsieur Baraggioli rappelle que bon nombre de collections de cet établissement proviennent de dons et d'échanges et qu'il serait difficilement envisageable pour cet établissement de les céder au CTLes.

Enfin en ce qui concerne les collections du CNRS, la cession est prématurée dans la mesure où cet établissement s'inscrit pour une partie de ces collections dans des plans de conservation partagée. Une transformation progressive en cession est toutefois envisagée au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion voire du traitement des titres dans le cadre du *Plan de conservation partagée des Périodiques de médecine en Île-de-France*.

Monsieur Baraggioli rappelle par ailleurs que le CNRS est resté plus de deux ans sans verser de collections au CTLes.

3.2 L'analyse des communications des collections

Le nombre de documents communiqués par l'établissement, issus des fonds en dépôt et des fonds en cession, est en nette augmentation par rapport à 2009 sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 octobre. Cette augmentation représente plus de 10% avec 9 199 documents communiqués contre 8 359 l'an dernier sur la même période considérée.

Cette augmentation est sans doute due en large partie à la mise en place d'une navette journalière du lundi au jeudi depuis le 1^{er} janvier 2010.

Trois caractéristiques majeures peuvent être identifiées en ce qui concerne le prêt entre bibliothèques :

- Plus de 84% des demandes émanent des bibliothèques versantes. Celles-ci empruntent quasi-exclusivement leurs propres documents (81% des communications). L'essentiel des prêts est consenti à trois établissements : la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO), la Bibliothèque du SCD de Paris 3.
- Près de 60% des prêts portent sur des monographies, alors que de 2003 à 2007, les documents les plus demandés étaient les thèses et qu'en 2008-2009, l'essentiel des demandes portait sur les périodiques.
- L'essentiel des demandes, toutes bibliothèques confondues, porte sur des domaines disciplinaires liés aux lettres, à la linguistique et aux sciences humaines. Ces domaines constituent plus de la moitié des collections conservées au CTLes.

Parmi les orientations que l'établissement s'est fixé pour 2011, figure l'amélioration de son analyse sur la nature des fonds communiqués, ainsi que l'amélioration des délais de communication des documents aux établissements versants grâce à la mise en place d'une navette journalière cinq jours par semaine au lieu de quatre jours aujourd'hui.

Monsieur Marian souligne la corrélation entre l'augmentation du nombre de prêts et l'augmentation du nombre de navettes telle qu'elle vient d'être exposée, mais souhaiterait savoir si d'autres facteurs qui expliqueraient cette augmentation du nombre de communications ne devraient pas être pris en compte.

Monsieur Baraggioli tient à nuancer son propos en précisant que la mise en place d'une navette quatre jours par semaine est un facteur déterminant pour l'augmentation du nombre de prêts, mais qu'il convient de prendre aussi en compte l'accroissement de l'offre

c'est-à-dire des collections conservées dans l'établissement, ainsi que l'application de tarifs concurrentiels pour les bibliothèques versantes.

Madame Nectoux, intervient en rappelant qu'en ce qui concerne la BIULO, l'augmentation du nombre de prêts est sans doute due au fait que si les années passées la bibliothèque versait des collections à rotation lente (moins d'une communication par mètre linéaire), il n'en est pas allé de même à partir du dernier semestre 2009, période à partir de laquelle la bibliothèque a dû verser, faute de place, des collections courantes.

Monsieur Lecoq rappelle que dans le rapport d'activité de l'an dernier parmi les bibliothèques qui empruntaient le plus grand nombre de documents était citée la Bibliothèque Cujas, alors que ce n'est plus le cas cette année.

Monsieur Baraggioli explique qu'en effet cette année la Bibliothèque Cujas arrive en 8^{ème} position avec 203 communications. La quatrième place est occupée aujourd'hui par la Bibliothèque sainte Geneviève avec 326 prêts.

3.3 Le bilan de la navette journalière du lundi au jeudi

Depuis le mois de janvier 2010, le CTLes assure la communication des documents auprès des 28 bibliothèques versantes grâce à une navette journalière du lundi au jeudi.

La mise en place de cette navette avait pour objectifs d'une part de réduire les délais de communication et d'améliorer de ce fait la qualité du service rendu, et d'autre part de permettre en interne une meilleure répartition du travail entre services.

Cette navette journalière a remplacé le dispositif mis en place le 1^{er} janvier 2008 et qui organisait les communications à raison de cinq tournées sur un cycle de deux semaines (lundi – mercredi – vendredi – mardi - jeudi).

En septembre 2010, l'établissement a réalisé en interne le bilan du nouveau dispositif mis en place en janvier.

Il est apparu que contrairement aux prévisions réalisées lors de la conception de cette nouvelle organisation, la charge de travail des personnels n'est pas équitablement répartie en fonction des jours de la semaine.

Les dysfonctionnements relevés sont les suivants :

- La navette du lundi est surchargée. Cette navette livre les documents demandés le jeudi tout au long de la journée et le vendredi avant midi.
- La navette du jeudi est elle aussi très chargée, les lecteurs ont tendance à anticiper l'absence de navette le vendredi. Cette navette livre les documents demandés le mercredi avant midi.
- La charge de travail liée au traitement des demandes et à la collecte des documents est importante le mercredi car la seule navette avant le week-end est celle du jeudi.
- La charge de travail est importante le vendredi car les établissements demandeurs concentrent leurs demandes le jeudi après midi et le vendredi avant midi sachant que la première navette de la semaine suivante peut-être soit un lundi soit un mardi.

Afin de pallier ces dysfonctionnements, le CTLes souhaiterait instaurer une navette supplémentaire et porter ainsi le nombre de navettes hebdomadaires à cinq ce qui permettra ainsi de répondre aux attentes de bon nombre d'établissements tout en rééquilibrant la charge de travail en interne en particulier les jeudis et vendredis.

Monsieur Hédoïn, souhaite attirer l'attention des membres du Conseil, sur le fait que l'ensemble du personnel a été tout à fait favorable à la mise en place de cette navette supplémentaire le vendredi.

Toutefois, en qualité de représentant des personnels, Monsieur Hédoïn signale que l'équipe qui prend en charge les navettes n'est actuellement composée que de 9 agents soit 8,5 ETP, et que seuls 4 parmi ceux-ci sont en capacité d'effectuer les livraisons dans Paris.

Dans ces conditions, la mise en place d'une navette supplémentaire le vendredi génère une organisation en flux tendu en termes de ressources humaines, tension accentuée par les congés et les éventuelles absences des agents.

Pour cette raison, la question de la pérennisation de la navette du vendredi devra faire l'objet d'un bilan d'étape au cours de l'année 2011.

La situation serait différente si l'établissement était doté d'un poste de magasinier supplémentaire qui permettrait de renforcer l'équipe logistique du CTLes et de garantir ce service dans la durée.

Monsieur Lecoq prend bonne note des réserves exprimées par M. Hédoïn et souligne la nécessité de faire un bilan d'étape dans le courant de l'année 2011 comme cela vient d'être suggéré.

Monsieur Marian souligne la pertinence des arguments qui viennent d'être développés, mais il rappelle les contraintes budgétaires pour l'année 2011. L'éventualité d'un redéploiement de crédits ou éventuellement de postes devra être étudiée, sans garantie toutefois de résultats tangibles dans l'immédiat.

Monsieur Baraggioli conclut la présentation du rapport d'activité en rappelant les différentes orientations pour l'année 2011 qu'il a eu l'occasion d'évoquer au cours de son exposé :

- préparation et suivi du déménagement des collections de la BULAC ;
- préparation du nouveau marché de transfert des collections ;
- amélioration des indicateurs d'analyse des fonds communiqués par disciplines ;
- amélioration du délai de communication des documents (navette supplémentaire le vendredi)

Il convient d'ajouter à ces objectifs, la poursuite de la réflexion menée sur les projections liées à la construction du nouveau silo ainsi que l'achèvement du traitement de la totalité des titres recensés dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France*.

Monsieur Lecoq demande au directeur du CTLes de faire le point sur l'avancement du marché FLORA relatif à la mise en place du nouveau système intégré d'archives et de bibliothèques de l'établissement.

Monsieur Baraggioli informe les membres du conseil que ce point fait partie des objectifs qui étaient fixés pour l'année 2010, raison pour laquelle il n'en a pas fait état au cours de son exposé.

Mademoiselle Gueu intervient pour rappeler qu'une version du progiciel est en test actuellement dans le cadre de la phase de vérification d'aptitude. Au mois de décembre, si les tests s'avèrent concluants, l'établissement passera en phase de production. Celle-ci est prévue aux alentours du 15 décembre.

4. Observations définitives de la Cour des comptes (exercices 2004-2008)

Il s'agit d'un dossier dont les différentes étapes ont été présentées au conseil tout au long de son instruction.

La Cour des Comptes a examiné le rapport sur les comptes et la gestion du CTLes pour les exercices 2004 à 2008, et après examen des réponses écrites apportées aux observations provisoires qu'elle avait formulées, elle a communiqué, au Directeur du CTLes, ses observations définitives.

Monsieur Lecoq rappelle que la Cour des comptes a manifesté sa satisfaction par rapport aux réponses qui lui ont été faites.

La Cour a reçu de l'ordonnateur l'ensemble des justificatifs relatifs aux mandats de frais de transports et de mission.

La Cour a pris acte « avec satisfaction » de la décision de l'ordonnateur de mettre un terme à l'achat de vêtements personnels à usage professionnel. Monsieur Lecoq rappelle à ce propos que le personnel du CTLes s'était montré coopératif et avait accepté de renoncer à cet avantage acquis.

La Cour prend acte de la prochaine mise en concordance entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable de l'ensemble des biens acquis par le CTLes.

La Cour prend acte de la mise en place prochaine par l'ordonnateur d'une procédure de gestion des stocks pour les conteneurs en polypropylène alvéolaire, des cartons d'archives et du papier bulle.

La Cour a été informée que l'association des personnels (ACTL) prendra en charge l'ensemble des abonnements de périodiques généralistes et les acquisitions de monographies de loisirs et de culture générale.

La Cour a pris acte « avec intérêt » de la prise en charge à compter de 2011 de l'aide aux agents permettant de financer l'accès au restaurant interentreprises. Cette aide ne sera plus versée par l'association du personnel (ACTL).

Toutefois, la Cour a souligné « *l'absence récurrente de soutien financier au centre pour faire face à ses investissements* ».

Monsieur Marian ajoute que si cette absence est récurrente, elle n'a pas jusqu'ici eu de conséquences dramatiques sur le fonctionnement du centre, puisque le fonds de roulement représente plusieurs mois de fonctionnement. Le montant du fonds de roulement est de 350 000€ qui représentent 181 jours de dépenses décaissables.

Monsieur Marian souligne toutefois que la situation actuelle dans la perspective notamment des travaux de renouvellement du système sécurité incendie et du remplacement des groupes froids doivent conduire l'établissement et la tutelle à réfléchir sur la mise en place d'un plan d'investissement sur plusieurs années.

Monsieur Lecoq rappelle que la nécessité relative à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement avait été rappelée par Monsieur Haddad lors d'un précédent Conseil d'administration.

Madame Bonnefoy intervient pour souligner que Monsieur Haddad avait fait cette remarque lors du dernier Conseil d'administration au regard de la baisse constante du fonds de roulement depuis plusieurs années. Elle ajoute par ailleurs qu'il convient de tenir compte du fait que les charges de copropriété versées à la Bibliothèque nationale de France et relatives à l'exercice 2010 n'ont pu être payées.

Ces aspects budgétaires étant abordés lors de l'examen des décisions budgétaires modificatives, Monsieur Lecoq fait part au conseil des trois recommandations suivantes formulées par la Cour des Comptes :

- 1) Il convient de s'engager dans la voie de l'établissement d'un contrat de performance entre le CTLes et la DGESIP sur le modèle des nombreux contrats qui lient les opérateurs de l'État à leurs tutelles.
- 2) Il convient de développer et adapter les fonctions de mutualisation du CTLes dans le contexte de la LRU et des redéploiements universitaires en Île-de-France.
- 3) Il convient de poursuivre l'amélioration de la gestion comptable (comptes de stocks, inventaire physique et rattachement des charges et des produits à l'exercice).

5. Approbation préalable à sa signature de la Convention de partage des charges

Monsieur Forlini rappelle que les membres du conseil ont été informés lors du dernier conseil d'administration que la convention de partage des charges avait expiré le 31 décembre 2009.

Par cette convention, la Bibliothèque nationale de France se voit confier la gestion de diverses opérations de maintenance des bâtiments.

La charge provisionnelle annuelle résultant du projet de convention de partage des charges est de 301 960 € TTC.

Pour mémoire, les charges résultant de l'ancienne convention se situaient aux alentours de 330 000 € TTC.

Cette baisse résulte des gains de productivité obtenus tant dans la gestion des contrats que dans l'amélioration du fonctionnement de certaines installations.

Les sommes prévisionnelles relatives à ces charges ont été inscrites au budget 2010.

Compte tenu de son montant, cette convention est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Elle sera ensuite transmise au contrôleur financier dans le cadre des modalités d'exercice de son contrôle, avant de pouvoir être signée par le directeur.

Monsieur Marian s'interroge sur cette baisse importante des charges.

Monsieur Hubert explique cette baisse des charges par, d'une part la diminution de la consommation d'énergie, et d'autre part en raison de la renégociation des contrats de maintenance à la faveur du contexte économique.

Monsieur Lecoq propose formellement au vote le projet de convention. Ce projet est adopté à l'unanimité.

6. Convention de groupement pour les travaux de réalisation du système de sécurité incendie

Cette convention prévoit la désignation de la Bibliothèque nationale de France comme coordinateur du marché relatif au renouvellement du système sécurité incendie.

Cette désignation implique, de la part de la Bibliothèque nationale de France, le suivi du marché depuis la définition de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, jusqu'à la bonne exécution de l'intégralité du marché.

Le marché a été passé en août 2010, le CTLes a eu communication du planning des travaux concernant ses installations. Ces travaux devraient être achevés dans le courant du deuxième semestre 2011.

La charge résultant de cette convention pour le CTLes s'élève à 208 000 € TTC.

Monsieur Hubert souhaite préciser que la nouvelle installation du système de sécurité incendie prend en compte la capacité d'extension du CTLes et de la BnF.

Compte tenu de son montant et à l'instar de la convention qui a été examinée précédemment, le Conseil d'administration est appelé à donner son accord, par un vote, sur le projet de convention qui lui est soumis.

Monsieur Lecoq propose formellement au vote le projet de convention. Ce projet est adopté à l'unanimité.

7. Délibération relative au placement d'une partie de la trésorerie du CTLes

Dans ses observations définitives, la Cour des comptes a suggéré que le CTLes puisse signer une convention de gestion de trésorerie avec la Trésorerie générale de Seine-et-Marne.

Il s'avère que le fonctionnement du compte courant de l'établissement ne permet pas de mettre en place une convention de gestion de trésorerie, suivant laquelle, en fonction d'un pied de compte déterminé, une souscription ou un rachat puissent être réalisés en tenant compte des sommes disponibles.

Toutefois, afin de permettre la rémunération d'une partie de la trésorerie, le Conseil d'administration du CTLes est appelé à se prononcer par un vote visant à autoriser le directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, dans le respect de la réglementation en vigueur, à ordonner le placement des fonds disponibles ainsi qu'à ordonner l'ouverture de comptes à termes.

Il est proposé par ailleurs que cette autorisation soit donnée pour l'ensemble de ces placements sans limitation de durée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative provisoire n°1 qui est devenue exécutoire après l'accord du contrôleur financier intervenu le 3 septembre 2010.

Cette décision budgétaire modificative a pour objet le virement entre les crédits ouverts, à hauteur de 22 000 €.

S'agissant du chapitre versant, la disponibilité résulte :

- d'une part du compte 6063, pour 20 000€ suite à l'arrivée à son terme du marché d'acquisition de conteneurs de conservation et de son non renouvellement pour l'année 2010 compte tenu du taux d'occupation des magasins et de faible capacité d'accueil ,
- d'autre part du compte 6065, pour 2 000€ en raison de l'arrêt des achats de « vêtements de travail » suite aux observations de la Cour des comptes.

S'agissant des comptes abondés :

- Le compte 615, qui enregistre les dépenses liées aux travaux d'entretien, a supporté notamment la prise en charge de frais liés à des réparations de matériels (7 700€) non prévus dans le budget initial et des travaux de mise en conformité des ascenseurs (7 500€) qui devaient être réalisés avant le 31 décembre.
- Le compte 651 enregistre les paiements de droits de redevance d'utilisation de licences mises à la disposition du CTLes par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES). L'abondement de 3 500€ permettra de payer lesdits droits, étant précisé d'une part, que la prévision initiale 2010 avait été calculée sur la base de la facturation de l'année 2008 qui s'élevait à 3 060€ alors que la facture 2009, d'un montant de 4 982€, n'était pas en possession du CTLes lors de l'élaboration du budget 2010 et autre part que le CTLes a adhéré cette année au catalogue « *World Cat* » pour un montant de 700€.
- Le compte 681 enregistre les écritures de dotation aux amortissements. Une somme de 143 000€ avait été inscrite au budget initial 2010. Elle nécessite un abondement dans 6 512€ dans la mesure où l'amortissement d'une facture de 58.000 € payée à la société Ever Team, le 31 décembre 2009, au titre du marché informatique n° 2007-1b, n'avait été que partiellement pris en compte au moment de l'élaboration du budget primitif 2010.

Par un vote, le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour la ratification de cette décision budgétaire modificative.

9. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Forlini présente la décision budgétaire modificative n° 2, qui a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires aux opérations réalisées.

Elle porte en recettes sur une somme de 3 967,45€ répartie de la manière suivante :

- Compte 708 « produits des activités annexes » : 223,49 €
- Compte 741 « subvention de l'Etat » : 200€
- Compte 748 « autres subventions d'exploitation » : 1 692€
- Compte 758 « divers produits de gestion courante » : 767,43€
- Compte 771 « produits exceptionnels sur opérations de gestion » : 1 084,53€

Les sommes inscrites aux comptes 708, 741 et 771 correspondent à des recettes dont la réalisation est supérieure aux montants ouverts initialement dans le budget primitif.

Les sommes inscrites aux comptes 748 et 758 correspondent à des recettes qui n'avaient pas été prévues lors du budget initial.

Monsieur Forlini attire l'attention du conseil sur le compte 748 dont la somme inscrite correspond au remboursement par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). En effet, le Rectorat de Créteil ne prend plus en charge les frais du transport adapté de l'agent à mobilité réduite qui fait partie des effectifs du CTLes. Ces frais sont désormais supportés par le CTLes en contrepartie de la subvention versée par le FIPHFP.

La décision budgétaire modificative porte aussi en dépenses sur une somme de 1 692€ inscrite au compte 624 « transport collectif de personnels ».

Elle permet de prendre en charge le coût du transport d'un agent à mobilité réduite, coût précédemment pris en charge par les services du Rectorat de Créteil. Cette subvention

couvre les transports effectués dans le courant du dernier trimestre de l'année 2008, de la totalité de l'année 2009 et de l'année 2010.

Madame Bonnefoy rappelle que le résultat prévisionnel du budget demeure déficitaire, d'où un impact sur la capacité d'autofinancement de l'établissement. Elle souligne une nouvelle fois la nécessité pour le CTLes d'élaborer un schéma pluriannuel d'investissement pour les trois ans à venir.

Madame Bonnefoy estime néanmoins que le fonds de roulement est suffisant en terme de jours de fonctionnement.

La décision budgétaire modificative n°2 ayant pour effet d'augmenter les dépenses autorisées par le budget initial, est soumise au vote du Conseil d'administration.

Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Proposition de modification des tarifs du prêt entre bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2011

Monsieur Lecoq souhaite rappeler aux membres du conseil que l'augmentation des tarifs qui est envisagée, demeure modeste et représente 5%. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de revoir de manière régulière les tarifs proposés dans le cadre des prestations offertes par le CTLes, afin de se prémunir contre une forte augmentation qui interviendrait au terme de plusieurs années pendant lesquelles il n'y aurait eu aucune modification des tarifs.

Monsieur Baraggioli rappelle que les tarifs relatifs aux communications des documents aux bibliothèques dans le cadre du prêt sont établis d'une part en fonction des bibliothèques :

- Bibliothèques versantes (bibliothèques ayant cédé ou déposé des collections au CTLes) ;
- Bibliothèques françaises (bibliothèques non versantes) ;
- Bibliothèques étrangères.

Ils tiennent compte d'autre part de la nature du support (originaux, documents de substitution).

Les tarifs de communication des documents en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009 ont été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 avril 2009.

Le principe d'une révision annuelle de ces tarifs a été par ailleurs voté lors de cette séance du Conseil.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le CTLes a mis en place une navette journalière qui dessert l'ensemble des bibliothèques versantes du lundi au jeudi. Au terme d'une phase d'expérimentation de plusieurs mois, le CTLes est en mesure de proposer une navette journalière à destination des bibliothèques versantes du lundi au vendredi à compter du mois de janvier 2011.

Cette amélioration du service, amène le CTLes à proposer au Conseil d'administration une augmentation de 5% des tarifs concernant le prêt aux bibliothèques versantes.

Aujourd'hui, le coût moyen de la communication par navette d'un document est compris entre 6,40€ et 6,60€. Avec la mise en place d'une navette supplémentaire le vendredi, ce coût sera compris entre 6,58€ et 6,80€.

Le calcul des coûts ne prend pas en compte ni l'usure des véhicules ni l'utilisation des matériaux de conditionnement (enveloppes et cartons).

Cette augmentation porterait à 2,70€ TTC le coût de la communication d'un document, une somme qui demeure bien en deçà du coût réel du service.

Monsieur Marian reconnaît que cette augmentation n'est pas très forte, mais il souhaite préciser au conseil qu'il ne s'agit pas là de l'annonce d'une augmentation moyenne annuelle de 5% qui serait appliquée d'une année sur l'autre.

Monsieur Marian s'étonne par ailleurs des projections relatives à l'augmentation du coût de l'essence.

Monsieur Baraggioli explique qu'il a considéré en sus d'une forte augmentation du prix de l'essence, l'augmentation du nombre de bibliothèques à desservir par la navette. Pour mémoire, actuellement neuf bibliothèques sont desservies par jour en moyenne, sur un total de vingt-huit bibliothèques versantes.

Monsieur Marian souhaiterait néanmoins qu'à l'occasion d'un prochain conseil, le CTLes puisse présenter un document qui comporte des éléments de comparaison entre le coût des prestations assurées par le CTLes et celles assurées par les prestataires privés.

Monsieur Lecoq propose formellement au vote l'adoption des nouveaux tarifs. Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

11. Délibération fixant le montant de la participation aux frais de la journée professionnelle

Le CTLes organisera dans le courant du 2^e semestre de l'année 2011 une manifestation professionnelle sur le thème de la *Mutualisation et de la coopération dans le cadre de la conservation partagée*.

Cette manifestation, qui s'adresse aux professionnels des bibliothèques, se déroulera à Paris sur deux journées du 27 au 28 juin.

Monsieur Baraggioli commente le budget qui est joint en insistant sur le montant de 60€ qu'il souhaiterait fixer pour la participation aux frais de ces journées :

Au regard des inscriptions suscitées lors de la journée professionnelle organisée en 2010, cette manifestation devrait rassembler en 2011 une centaine de participants.

Le montant des recettes serait de 10 000€. Ce montant permettra de couvrir l'ensemble des frais engagés pour l'organisation de ces deux journées professionnelles.

Le CTLes a sollicité la participation de sponsors choisis parmi les sociétés spécialisées dans le traitement de l'information, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèques, les banques de données ou encore dans la gestion d'abonnements, pour la prise en charge des deux buffets organisés pour ces journées.

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- les frais engagés pour les billets de deux intervenants étrangers (1 intervenant de Belgique et 1 intervenant de Grande-Bretagne) ainsi que les nuitées (2 nuitées) et les repas sont estimés à 1 500€.
- Les frais engagés pour l'impression de la plaquette de présentation de cette manifestation sont estimés à 1 000€.
- Les frais engagés pour la location de deux cars qui permettront aux participants de rejoindre le site de Bussy-Saint-Georges pour une visite du CTLes sont estimés à 1 500€.

- La prise en charge des deux buffets 6 000€

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 60€ par participant.

Le montant de la participation aux frais de la journée professionnelle est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote :

- sur la prise en charge des frais de transport des 2 intervenants étrangers, sur la base du billet le moins cher et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu du séminaire ;
- sur la prise en charge des nuitées d'hôtel dans la limite de 150€ par personne et par nuitée (2 nuitées X 2 personnes).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

12. Budget primitif

Monsieur Forlini présente les grandes orientations du budget 2011.

Le montant des recettes est de 943 246€ contre 881 000€ en 2010, soit une hausse 62 246€.

La subvention de l'Etat est fixée à 715 200€, le montant est identique à celui qui avait été alloué au titre de l'exercice 2010. A cette somme, il convient d'ajouter d'une part 1 000€ de prestations interministérielles pour la restauration des agents du CTLes dont l'INM est inférieur à 466 et d'autre part 1 000€ relatif au remboursement de la prise en charge des frais transport pour l'agent à mobilité réduite.

Les ressources liées aux prestations de service de l'établissement, qu'il s'agisse du prêt entre bibliothèques ou de la location d'espace, sont fixées à 218 646€.

Les recettes en provenance des produits financiers relatifs aux placements de l'établissement sont d'un montant prévisionnel de 2 000€ en raison de la baisse de la rémunération de l'argent placé.

Les recettes en provenance du sponsoring lié à la journée professionnelle ont été inscrites au budget pour un montant de 3 400€.

Les dépenses inscrites au projet primitif s'élèvent à 1 090 038€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 697 538€
- Dotation aux amortissements : 131 000€
- Dépenses d'investissement : 261 500€

Parmi les plus fortes baisses de dépenses, Monsieur Forlini souligne le montant des sommes inscrites au compte 6063 relatives aux fournitures d'entretien.

Avec 8 500€ de dépenses prévisionnelles, ce compte accuse une baisse de 66% par rapport à l'an dernier, en raison de l'absence de marché relatif à l'acquisition des conteneurs en polypropylène.

En effet, en raison de l'état de saturation des magasins, les prévisions de transfert des documents ont été revues à la baisse, et les stocks existants permettront d'absorber les collections versées dans le courant de l'année.

Le compte 671 enregistre une baisse de 65,23% par rapport à l'an dernier. En effet, les frais de restauration supportés jusqu'en 2010 par l'association du personnel grâce à la subvention versée par le CTLes, sont pris désormais directement en charge par le CTLes sur le compte 6288 et conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

La somme de 7 300€ inscrite sur ce compte permettra à l'association des personnels de prendre en charge uniquement la gestion des activités sociales et culturelles.

Parmi les plus fortes hausses, Monsieur Forlini détaille le montant des sommes inscrites au compte 625 et relatives aux déplacements, missions et inscriptions aux colloques est de 28 900€.

La hausse de plus de 55% (55,37%) est due la prise en charge des frais relatifs aux journées professionnelles organisées par l'établissement (frais de restauration, prise en charge des voyages et des nuitées d'hôtel) et à l'augmentation du nombre de déplacements (visite de bibliothèques dans le cadre du programme de construction de l'extension du CTLes, mise en place d'une navette supplémentaire le vendredi et participation au congrès IFLA).

Le montant des dépenses d'investissement est de 261 500€, soit une hausse de 166 300€ par rapport à 2010. Cette hausse des dépenses porte essentiellement sur le compte 213 qui supporte les coûts relatifs au renouvellement du système de sécurité incendie du site.

Le résultat de la première section se traduit par une capacité d'autofinancement de 245 708€ correspondant à près du double du montant de la dotation prévisionnelle aux amortissements qui résulte du résultat prévisionnel de l'exercice d'un montant de 114 708€ auquel on ajoute le montant de la dotation aux amortissements qui représente 131 000€.

Le prélèvement au fonds de roulement sera de 15 792€ pour faire face à l'ensemble des investissements prévisionnels.

Monsieur Hubert intervient sur le montant des sommes inscrites au compte 213 en s'étonnant de l'absence des sommes relatives à la réalisation des travaux sur les groupes froids.

Monsieur Baraggioli rappelle que les études relatives à ces travaux n'ont pas encore été facturées au CTLes, quant à la réalisation des travaux il lui semblait avoir compris suite à une réunion du Comité de gestion CTLes/BnF que la facturation interviendrait en 2012. D'ailleurs la convention relative aux travaux n'a pas encore été à ce jour envoyée au CTLes.

Monsieur Forlini rappelle enfin, que comme cela a été évoqué précédemment, le CTLes ne bénéficie pas d'un schéma pluriannuel d'investissement.

Monsieur Marian insiste sur la nécessité d'avoir une confirmation des coûts et du calendrier afin de pouvoir rechercher dans les meilleures conditions les financements nécessaires.

Madame Bonnefoy, insiste sur la difficulté qu'il y aurait aujourd'hui à prélever 160 000€ sur le fonds de roulement de l'établissement qui serait alors fortement diminué.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2011.

Le Budget prévisionnel est voté par enveloppes :

- Fonctionnement : 615 475€
- Personnel : 82 063€
- Investissement : 261 500€

Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur l'octroi d'une subvention de 7 300€ à l'Association culture temps libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

Le montant de cette subvention est adopté à l'unanimité.

13. Admissions en non valeur

Par délibération du Conseil d'administration en date du 4 mai 2007, le directeur du CTLes a été autorisé à admettre en non-valeur des créances inférieures à 61€, à charge pour lui d'en informer le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation deux titres ont été admis en non valeur pour un montant unitaire de 15€ chacun à l'encontre d'une bibliothèque hongroise et d'une bibliothèque polonaise. Il n'a pas été possible à l'agent comptable et malgré ses relances d'en obtenir le paiement.

14. Apurement de trop perçu

Conformément à la délibération adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 11 mai 2010, Monsieur Forlini informe le Conseil d'administration que, onze titres de recettes exceptionnels, représentant un montant total de 64,29 € ont été émis.

15. Conventions, marchés et contrats récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.